

## **LA MISSION**

Depuis 1956, la mission du Club d'aviron de Laval est de promouvoir et de développer le sport de l'aviron à Laval. Ces fondements font du Club d'aviron de Laval une référence au Québec et dans l'Est du Canada.

## **LES OBJECTIFS**

Rendre le sport de l'aviron accessible au plus grand nombre de jeunes que possible;  
Offrir des services et des équipements de qualité aux membres de tous âges et de tous calibres;  
Développer des athlètes compétitifs qui représentent fièrement le Club d'aviron de Laval aux régates du Québec, du Canada et de partout dans le monde;  
Être un organisme actif dans la communauté lavalloise.

## **LES VALEURS ET RÈGLEMENTS\***

Le Club d'aviron de Laval est accessible à tous sans égard à la race, à la religion ou à la langue.

Les langues officielles de communication seront celles du pays, soit le français et l'anglais.

L'aviron est un sport noble qui exige des qualités morales et physiques jointes à une discipline rigide. Nous exigeons donc de nos membres une conduite en rapport avec le sport pratiqué. Tout écart sera sanctionné par le renvoi du membre à la discrétion du comité.

C'est un privilège que d'être membre d'un club d'aviron. Chaque membre est donc tenu lors de participation à des compétitions et autres manifestations sportives de représenter dignement et avec fierté son club et son sport.

L'aviron exige l'utilisation d'équipement très onéreux et très fragile. Les rameurs et rameuses ne peuvent utiliser l'équipement que s'ils sont accompagnés d'un entraîneur ou avec l'autorisation d'un membre du comité. Dans tous les cas, la pratique de l'aviron se fait aux risques et sous la responsabilité complète des utilisateurs.

Tous les rameurs et rameuses doivent prendre grand soin de l'équipement tant pour la mise à l'eau et pendant la pratique.

Chaque membre doit apporter sa contribution personnelle pour aider dans quelque domaine que ce soit le club tant dans son organisation, l'entretien des équipements, des locaux et le parachèvement des constructions.

L'accès du Club est réservé aux membres en règle de cotisation. Celle-ci doit être réglée chaque année pour le 1<sup>er</sup> mars au plus tard.

\*Ces règlements étaient affichés au Club d'aviron de Laval dans les années 1970 et sont toujours en vigueur aujourd'hui à l'exception du dernier point concernant la cotisation des membres. Depuis le 1er janvier 2011, une grille tarifaire selon les saisons est en vigueur.

Les couleurs officielles du Club d'aviron de Laval sont celles de la Ville de Laval.

### **CODE D'ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ**

En tout temps, les employés, entraîneurs, administrateurs, bénévoles et parents de membres mineurs du Club d'aviron de Laval doivent respecter les valeurs, règles de sécurité et codes d'éthique de l'Association québécoise d'aviron ([www.avironquebec.ca](http://www.avironquebec.ca)), de Rowing Canada Aviron ([www.rowingcanada.org](http://www.rowingcanada.org)) et du Programme national de certification des entraîneurs ([www.coach.ca](http://www.coach.ca)).